

# Qualité de l'air sur le territoire du Grand Lyon

Club DD : Air et Santé

DGDU / DPPA

Service Ecologie / Alison GRIMOND-TESTE

DGDU/DPPA/SEU/PP/AGT/004

Mars 2012

communauté urbaine  
**GRAND LYON**

# Sommaire

I – Les dispositifs existants

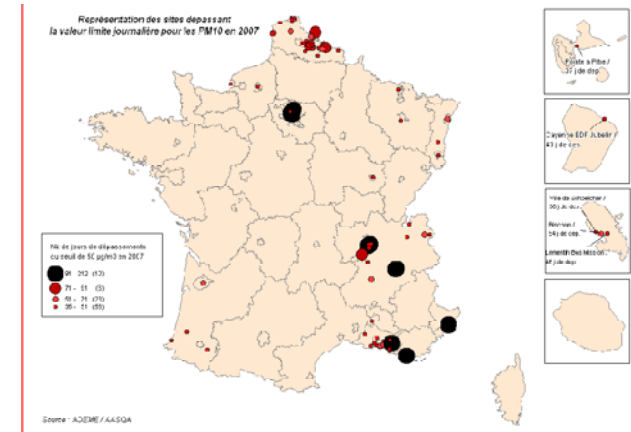
II – Avancement de l'étude de l'action T1\* du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Etat

III – Avancement de l'étude ZAPA du Grand Lyon

\* T1 : interdiction des Poids Lourds et Véhicules Utilitaires Légers les plus polluants sur le périmètre du PPA

## II – Les dispositifs existants pour combattre la pollution de l'air

# Les outils administratifs



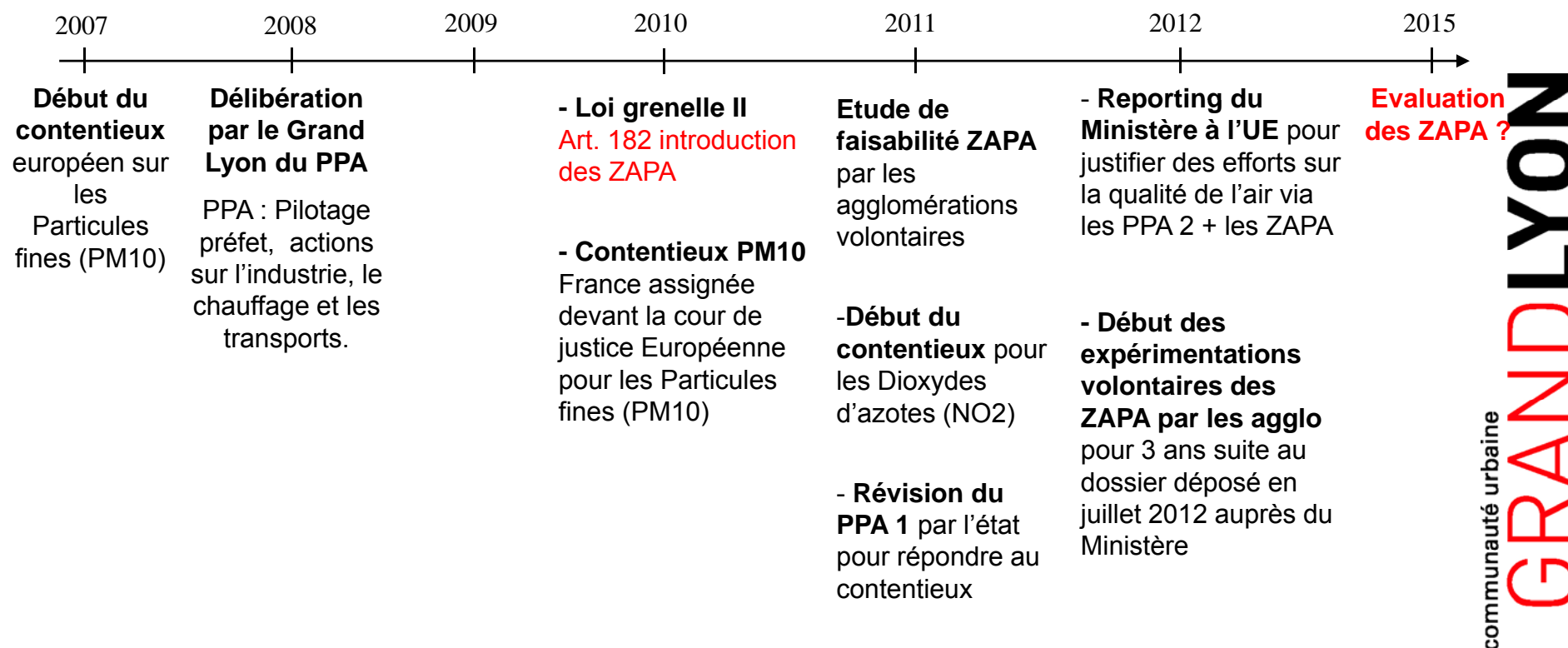
Europe : directive 2008 définissant les valeurs limites à respecter

Etat : Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) dans les aires métropolitaines touchées

Agglomération : Zones d'actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA)

→ 8 agglomérations étudient la faisabilité

# Les grandes étapes actées et prévues



➔ 30 millions d'Euro d'amende + 300 000 Euro par jour dépassé

# Articulation PPA 1 / ZAPA

## Actions sur les véhicules polluants

**T1** Interdiction  
Véhicules affectés  
au transport de  
marchandises  
polluants(PL / VUL)

**ZAPA Grand Lyon**  
Réduction progressive d'accès  
à la zone des Véhicules  
Particuliers les plus polluants,  
Autres véhicules (Ordures  
ménagères, bus, ...).

**T2** Péage urbain

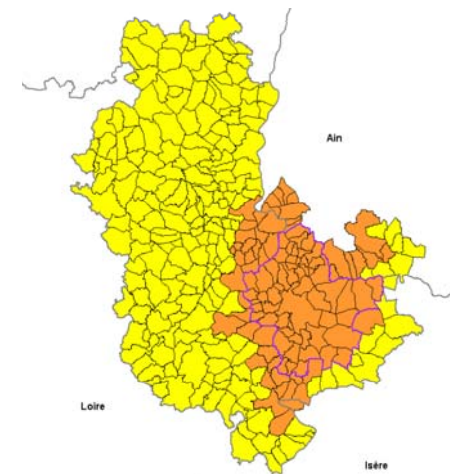
**T3** Réduction progressive de la  
Vitesse

**PPA (Préfet)**  
**Grand Lyon**

→ Particularité de l'agglomération lyonnaise :

- Seul PPA en France à prévoir des restrictions d'accès aux marchandises
- Seule ZAPA en France à ne prendre en compte que les véhicules particuliers

## II – Points sur les actions transports du Plan l'Atmosphère de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise (PPA piloté par l'Etat)



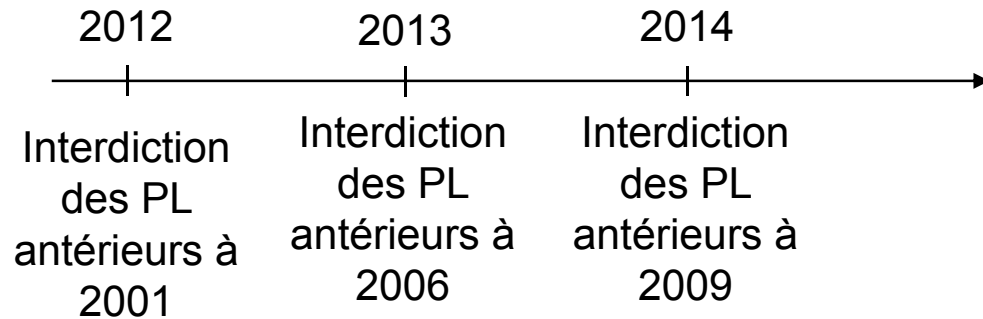
# Décisions lors du COPIL PPA du 09/11/2011

## Rappel :

Le Grand Lyon a approuvé par délibération en 2008 les actions transports :

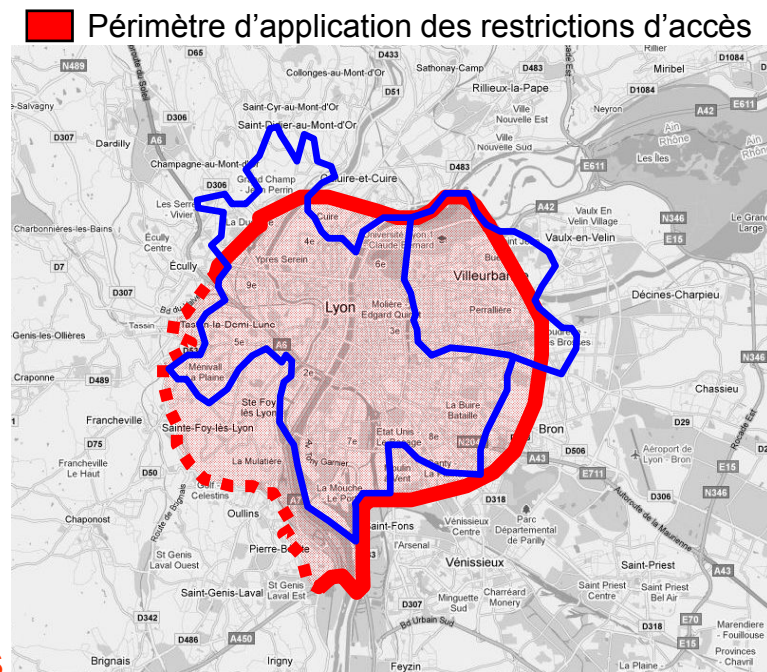
- L'interdiction des Poids lourds et Véhicules Utilitaires Légers les plus polluants (T1),
- La réduction de la vitesse (T3).

L'Etat est en phase de mise en œuvre pour l'interdiction des PL polluants.



 **Pas de décision sur les VUL**

 **Cohérence entre les moyens de contrôle et les sanctions pour les PL et les automobiles**





# IV – L'étude ZAPA du Grand Lyon

- 1/ Benchmark européen
- 2/ Les textes réglementaires
- 3/ Etapes de l'étude ZAPA Grand Lyon

# 1/ Benchmark Européen



# BERLIN



### Description du dispositif

**Qui porte ?** La collectivité locale / le sénat de Berlin. Le dispositif est appuyé sur un système de vignettes et de contrôle définis au niveau fédéral.

2008	2009	2010	2011	2012	2013

**Conditions d'accès** Non respect de la norme = interdiction TOTALE de circulation.  
Équipement en deuxième monte de filtre à particules = accès autorisé

### Périmètre géographique

■ Périmètre ville de Lyon et Villeurbanne  
■ Périmètre Grand Lyon  
■ Périmètre LEZ de Berlin

0 5 10km  
 Réalisation : Interface Transport - 2011

### Fonctionnement

Un système de vignette est défini au niveau fédéral.

**Contrôle** Dispositif contrôlé visuellement par les forces de police

Vignette absente ou couleur non conforme à la réglementation locale = infraction

Les véhicules étrangers sont concernés : achat possible de la vignette sur Internet

**Sanction** 40 € (et le retrait d'un point sur le permis allemand le cas échéant).

### Résultats visés

**Objectif** Améliorer la qualité de l'air à travers la baisse de la concentration en particules

**Évaluation ?** Les évaluations sont réalisées sur la base du parc observé en circulation.

Évolution des émissions des véhicules	Particules	NOX
Résultat 1 an après entrée en application de la zone en 2008	- 24 %	- 14 %
Résultat 1 an après évolution de la zone en 2010	- 50 %	- 20 %





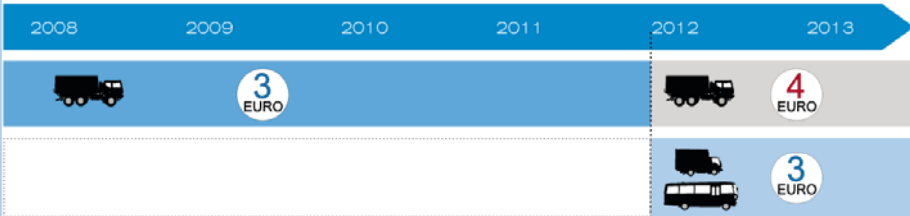
# Londres



## Description du dispositif

Qui porte ?

Autorité Organisatrice des Transports en Commun,  
Transport for London



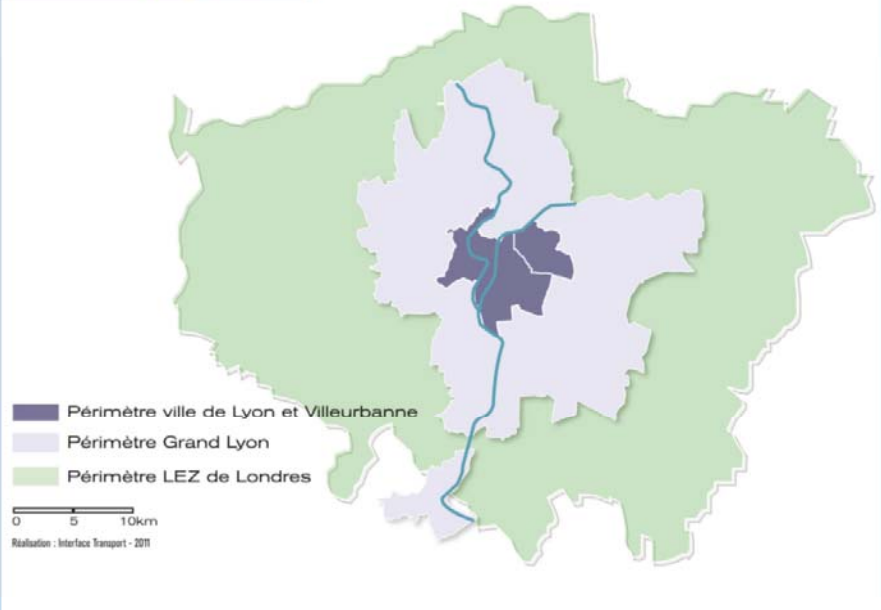
Conditions d'accès

Respect de la norme = circulation sans restriction.  
Non respect de la norme = interdiction de circulation ou paiement d'une redevance de 200 £ pour obtenir le droit de circuler une journée.

A noter

La LEZ est un dispositif différent et indépendant du péage urbain, qui s'applique également, mais sur un périmètre beaucoup plus restreint au coeur de Londres.

## Périmètre géographique



## Fonctionnement

Dispositif contrôlé par un réseau de caméras.

Contrôle



Les plaques des véhicules en circulation sont lues...



... puis comparées à une base de données nationale des immatriculations qui mentionne la norme Euro.



Les véhicules étrangers sont concernés : inscription auprès de TfL pour être intégrés à la base de données de référence.

Sanction

La contravention s'élève de 500 à 1500 £ en fonction du délai de règlement par le contrevenant.

## Résultats visés

Objectif

Améliorer la qualité de l'air dans Londres

Motivations

Répondre également à une situation de contentieux vis-à-vis de l'Europe sur les concentrations en polluants dans l'agglomération.

Évaluation ?

Aucune évaluation réalisée depuis l'introduction de la zone. Seules les études préliminaires d'impact sont disponibles.



Évolution des émissions des véhicules	Particules	NOX
<b>Projection</b> à l'horizon 2012	<b>- 6 %</b>	<b>- 10 %</b>



## 2/ Les textes réglementaires d'application ZAPA

# Les textes réglementaires

- Un arrêté établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de leurs polluants atmosphériques ;
- Un arrêté relatif à la signalisation des routes et autoroutes pour rendre opposable aux usagers la mesure par la mise en place d'une signalisation spécifique ;
- Un décret autorisant au cas par cas les expérimentations de ZAPA : décret de lancement des expérimentations.
- Eventuellement, une obligation d'équipement avec le dispositif d'identification pour les véhicules dans les ZAPA.  
Un arrêté relatif à l'identification des véhicules dans les ZAPA (modalités techniques et de distribution) ;

## 3/ Etapes de l'étude ZAPA du Grand Lyon

# Les étapes de l'étude ZAPA

- Juin à octobre 2011 : Articulation et cohérence du dispositif ZAPA du Grand Lyon par rapport aux autres plans (SCoT, PLU, Plan Climat, etc).
- Novembre à Février 2012 : Diagnostic de l'existant sur le territoire du Grand Lyon (qualité de l'air et déplacements).
- Mars à mai 2012 : Définition des scénarios de ZAPA et des impacts positifs et négatifs (socio-économiques, sanitaires, etc).
- Juin 2012 : Choix du scénario retenu, des mesures d'accompagnement et planning de mise en œuvre



# La concertation

**Elle est obligatoire réglementairement et peu définie.**

- A minima :  
L. 228-3 du code de l'environnement qui définit la concertation avec l'ensemble des parties concernées (communes, gestionnaires de voirie, les AOT, les chambres consulaires).

Quid des citoyens et associations ?

Quid de la mise à disposition du public ?

# Les modes de contrôle possibles

- Manuel → carte grise du véhicule
- Visuel → vignette collée sur le part brise
- Automatique → badge électronique et/ou caméras

-Quid de la mutualisation au niveau national pour toutes les ZAPA pour la production et la distribution d'un moyen d'identification ?

- Quel partage des coûts entre l'Etat et la collectivité ?

- Quelles forces de l'ordre sont compétentes ?

- Quid des dérogations locales ?

→ Subvention possible pour financer un dispositif de contrôle innovant via Eco-cité

# Les Mesures d'accompagnement possibles

## Au niveau national :

- Prime à la casse (ex. 2500€ pour les véhicules > 9 ans en Allemagne),
- Dérogation si impossibilité d'ajouter une technologie pour moins polluer.

## Au niveau local :

- ZAPA horaires, saisonnières (ex. Italie),
- Dérogations locales (si TC non disponibles, pour cause difficultés financières, etc),
- Dérogations temporaires (ex. si moins de 12 entrées par an, cela peut être payant aux Pays Bas),
- Réduction d'impôts (330 €) pour aider à l'achat d'un Filtre à particules homologué en Allemagne,
- Aides financières pour la mise en place de filtre à particules,
- Mesures pour améliorer la logistique et la mobilité urbaine.

# Les prochaines étapes de l'étude ZAPA

- Définir les scénarios et leurs impacts sanitaires, socio-économiques et sur le report modal → mai 2012
  - Concertation institutionnelle → mai/juin 2012
  - Choisir le scénario final et les mesures d'accompagnement → juin 2012
- Juillet 2012 date limite pour la remise des conclusions au Ministère de l'Ecologie